

Changements de référence des taux d'intérêt – s'éloigner du LIBOR

Nous vous écrivons pour vous fournir des informations sur la cessation anticipée du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) afin de vous aider à vous préparer à ce changement de marché.

Qu'est-ce que le LIBOR et comment est-il utilisé?

Le LIBOR est un taux de référence, disponible dans cinq devises (USD, EUR, GBP, CHF, JPY) et sept durées (1 jour overnight, 1 semaine, 1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois). Il est calculé sur la base des soumissions des banques du panel à l'Intercontinental Exchange (ICE, l'administrateur du LIBOR), et utilisé par l'industrie mondiale des services financiers pour calculer les intérêts sur les produits financiers.

Qu'est-ce qui change?

À partir du 31 décembre 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni n'obligera plus les banques du panel à fournir des soumissions LIBOR. Il en résulte que le LIBOR ne sera plus un taux de référence mondial approprié pour le calcul des intérêts sur les produits qui y font actuellement référence. Les contrats basés sur le LIBOR passeront à une alternative appropriée, telle que les taux de base de l'UBS, les taux fixes de l'UBS, les taux de référence alternatifs récemment établis et appelés ARR (Alternative Reference Rates par exemple Swiss Average Rate Overnight – SARON, pour le franc suisse), le taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) ou les taux directeurs des banques centrales.

Il existe des différences essentielles entre les alternatifs et le LIBOR:

LIBOR :

- Défini sur la base des soumissions des banques membres du panel. Il inclut une prime que les banques doivent payer lorsqu'elles empruntent afin d'indemniser le prêteur pour le risque de crédit qu'il assume
- Disponible en taux à terme prospectifs
- Les tarifs peuvent être connus à l'avance

ARRs :

- Largement sans risque et entièrement basé sur les transactions
- Actuellement disponible uniquement pour une durée d'une journée
- Connu seulement à la fin de la période d'intérêt

Pour certains produits, le taux de base de l'UBS peut être approprié. Ce taux reflète généralement les taux directeurs des banques centrales qui sont utilisés pour mettre en œuvre la politique monétaire dans leur pays.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

La transition en dehors du LIBOR devrait affecter les transactions existantes et futures, y compris les comptes de dépôt, les prêts, les hypothèques, les produits dérivés, les obligations, les produits structurés et autres produits qui font actuellement référence au LIBOR. L'impact pour vous dépendra des caractéristiques des produits que vous détenez.

L'UBS continuera à modifier ses produits en fonction de la transition vers les taux alternatifs appropriés. Si la transition en dehors du LIBOR affecte vos produits, nous vous en informerons dans une communication séparée, avec les détails des changements prévus et actions nécessaires.

Votre conseiller à la clientèle restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site <http://www.ubs.com/libortransition>.

Décharge

Les informations figurant dans ce document sont fournies exclusivement à des fins d'information et ont été préparées sur la base d'informations publiques ou d'informations obtenues auprès de sources que nous estimons fiables. Il ne s'agit ni d'un exposé complet, ni d'un résumé du marché financier en question. Toutes les informations figurant dans ce document sont susceptibles de modification sans préavis. UBS n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité des informations fournies. Les présentes informations ne constituent en aucun cas un conseil juridique et ne sauraient être interprétées comme telles. Ce document est de nature générique et ne tient pas compte des objectifs d'investissement spécifiques, de la situation financière ou des besoins particuliers d'un destinataire spécifique. Le contenu de ce document ne saurait constituer une incitation, une offre ou une recommandation d'acquiescer ou liquider un investissement ou de s'engager dans tout autre type de transaction.

© UBS 2020. Le symbole des trois clés et d'UBS font partie des marques déposées et non déposées d'UBS. Tous droits réservés.